

Direction de l'Education

La Ferté Saint-Aubin, le 7 mai 2020

Madame Constance de Pélichy
Conseillère Régionale-Maire de La Ferté Saint-Aubin
à
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
des écoles publiques fertésiennes

Nos réf. : CdP/IF/FB/
Objet : Réouverture des écoles

Madame, Monsieur,

Mes services vous ont envoyé un courriel en date du 5 mai pour vous inviter à consulter l'Espace Familles où sont détaillées les modalités de réouverture progressive des écoles et des services périscolaires à partir du jeudi 14 mai.

Par ce courrier, je souhaitais vous expliciter les raisons qui ont motivé les décisions prises en concertation avec la direction des écoles, avec l'appui des services académiques et les représentants des parents d'élèves.

Il a été décidé de suivre les orientations du Ministre de l'Education nationale et de rouvrir par étape et par niveaux de classe pour organiser sereinement l'accueil des demi-groupes en alternance. Le rythme d'accueil une semaine à l'école et une semaine à la maison constitue une durée supérieure à la période théorique d'incubation si des symptômes apparaissent chez l'enfant ce qui imposerait le confinement scolaire pour lui et son groupe.

Ce qu'il faut retenir des recommandations du Conseil scientifique traduites dans le protocole sanitaire et ce que nous tendons à mettre en œuvre avec la Direction de l'Education, c'est éviter le brassage des enfants et des différents intervenants qui les encadrent tout au long de la journée en collectivité. Ceci afin de limiter la propagation du virus et facilement identifier les autres enfants et adultes qu'un enfant a croisés si toutefois il a été contaminé.

Cet objectif de sécurité sanitaire majeur nous a amené à organiser les accueils périscolaires du matin et du soir au sein des salles de classe où les enfants seront accueillis en demi-groupe jusqu'à la fin de l'année scolaire et non pas dans les structures habituelles où ils auraient été mélangés.

En conséquence, l'amplitude des accueils périscolaires est réduite de 8h à 18h au lieu de 7h à 19h compte tenu de nos ressources en personnels d'encadrement qu'il faut positionner dans chaque classe, moyens humains quasiment multiplié par deux. Dans ces conditions, il n'est pas possible de vous permettre de déposer et venir chercher les enfants en dilettante en laissant le portail de l'école grand ouvert ni d'y laisser une personne en permanence. Aussi, les horaires seront fixes : 8h le matin et 17h, 17h30 et 18h le soir.

S'agissant du service de restauration, pour les raisons déjà exposées ci-dessus, des plateaux-repas seront servis aux enfants en classe et non pas dans les restaurants scolaires pour éviter que les demi-groupes se croisent et se mélangent. Les produits seront livrés comme d'habitude à 8h par notre prestataire Convivio puis les plateaux seront préparés dans la matinée par les agents de restauration qui les emporteront à l'heure du repas. Ils seront composés de façon générale de crudités, viande froide, salade composée ou chips, fromage et dessert.

Enfin, je m'interroge encore sur l'ouverture des centres de loisirs municipaux le mercredi pour lesquels il sera bien difficile de conserver la constitution des demi-groupes d'élèves accueillis en alternance à l'école et ainsi rompre la rigueur mise en place le reste de la semaine. Si les enfants devaient être accueillis en demi-groupe classe le mercredi dans leurs écoles respectives, alors le nettoyage approfondi des locaux ne pourrait pas être effectué. Sur ce sujet, je reste dans l'attente des indications sur les conditions d'organisation des accueils collectifs de mineurs (ACM), programmés après le 11 mai 2020 et durant la période estivale de la part de la DRDJSCS, en lien avec les services du ministère chargé de la jeunesse et ceux du ministère de la santé. A l'heure actuelle, comme c'est le cas pour les écoles, ils sont ouverts exclusivement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Comme vous le savez, prendre de telles décisions, organiser leur mise en œuvre à distance en étant tous confinés et communiquer dans un laps de temps si court n'est pas simple. Les annonces contradictoires du Gouvernement sans effets immédiats dans ses services déconcentrés obligent les Maires à se substituer à l'Etat pour pallier à ses manquements. En effet, faute d'enseignants suffisants en présentiel, et pour que tous les enfants de la commune puissent retourner à l'école selon la volonté de leurs parents, ce sont des animateurs municipaux qui superviseront le travail pédagogique qui leur sera donné en classe pendant le temps scolaire. J'ai d'ailleurs exprimé mon exaspération dans une tribune adressée ce jour à la presse locale.

Je sais par avance, combien il vous sera difficile de conjuguer vos activités professionnelles, en télétravail ou en présentiel, et le retour à l'école des enfants en alternance. J'y suis attentive et m'efforce de répondre à vos besoins de manière collective avec les moyens dont je dispose tout en respectant les conditions sanitaires essentielles pour la sécurité de tous.

Vous pouvez présenter cette lettre à votre employeur pour justifier d'un aménagement de votre temps de travail si cela est possible.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Conseillère Régionale-Maire,
Constance de Pélichy

